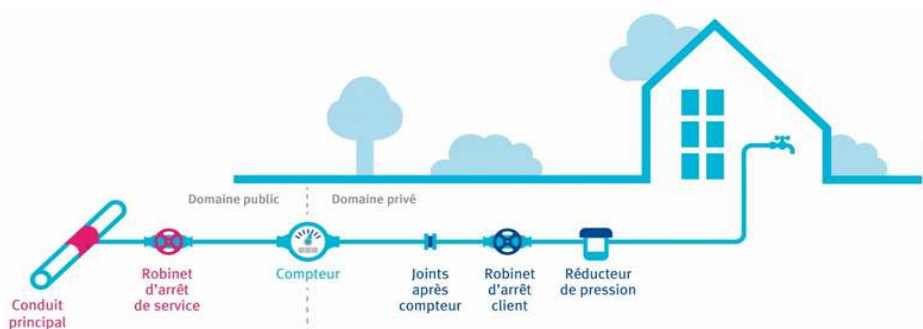


Recommandations en cas de fuite d'eau

Le réseau d'eau potable de notre territoire appartient au syndicat mixte Eau de la Forêt de Paimpont qui couvre 14 communes. Sa gestion a été confiée à un délégataire, la SAUR.

Comment savoir si une fuite d'eau est avant ou après compteur ?

Après avoir fermé tous les robinets (intérieurs et extérieurs) de votre habitation, et vérifié l'arrêt de toutes installations consommant de l'eau (machine à laver, lave-vaisselle, chasse d'eau qui se remplit ...), regardez l'index de votre compteur d'eau ou sa molette. S'il tourne, c'est que de l'eau s'écoule après compteur.



Les fuites après compteur sont toutes les fuites qui ont lieu dans l'espace privé. Les prérogatives de la société gestionnaire du réseau d'eau, la SAUR, s'arrêtent à l'emplacement de votre compteur.

Vous devez entretenir vos canalisations après compteur, votre réseau d'eau potable à l'intérieur de votre domicile, que ce soit une maison individuelle ou un appartement.

Les fuites après compteur sont légion et certaines passent presque inaperçues. Il est possible que vous ne vous en rendriez compte qu'à réception d'un courrier de la SAUR, vous informant, suite à sa relève annuelle, d'une consommation anormale générant une facture parfois très élevée.

Dans ce cas, si vos habitudes n'ont pas changé (augmentation du nombre de personnes dans le foyer, acquisition de nouveaux appareils ménagers ...) recherchez la fuite ou faites appel à un professionnel, en général votre plombier, pour réparer très rapidement la fuite. Par précaution, couper votre arrivée d'eau en attendant l'intervention du plombier. Prévenez également votre assureur.

La quantité d'eau utilisée peut également fortement s'accroître en raison, par exemple d'un :

- Goutte-à-goutte : 4 litres par heure soit 35 m³ par an
- Mince filet d'eau : 16 litres par heure soit 140 m³ par an
- Chasse d'eau qui fuit : 25 litres par heure soit 220 m³ par an

Attention : un robinet avec une faible pression peut également vous alerter.

Pensez également à protéger votre compteur contre le gel.

RESTEZ VIGILANT : relevez fréquemment l'index de votre compteur d'eau. Faites des comparaisons avec vos consommations habituelles des années passées. Les fuites extérieures, dans votre jardin, ou dans votre cave, peuvent durer pendant des semaines avant d'être remarquées par les occupants de la maison.

Un dernier point : Si la fuite est située avant votre compteur d'eau, sur le réseau de votre copropriété ou encore sur un tuyau, une canalisation, votre compteur ne tourne pas, mais il est important d'en informer très rapidement le syndic dans le cas d'une copropriété ou le gestionnaire du réseau d'eau potable, la SAUR, pour que la réparation soit faite au plus vite, car l'eau est un bien précieux. Aidez-nous à l'économiser et à en prendre soin.

Numéro de contact SAUR : 02-78-51-80-00 / 02-78-51-80-09 en urgence.